

Madame, Monsieur,



Le Ministère de l'Intérieur a communiqué les dates des élections des conseillers municipaux : les 15 et 22 mars 2020.

Dans un souci de respect de la loi, de transparence, de déontologie et de respect de la démocratie, l'édito qui me permettait de m'adresser à vous directement dans le bulletin municipal "Mon Village" sera suspendu, jusqu'au terme de cette consultation.

Toutefois "Mon Village" paraîtra régulièrement de façon à vous informer des avancées et des actions qui seront réalisées dans Barbaira.

Le Maire, Jacques FABRE

## BARBAIRA EN FÊTE

La météo de l'été 2019 particulièrement clémente a permis de se retrouver, toutes générations confondues, du 13 juillet au 30 août, de la Place du 14 juillet à l'Aïral, dans une ambiance festive et bon enfant.

Tous ces Jeudis de l'été ont connu un franc succès où chacun a dialogué, échangé et partagé la douceur des soirées d'été.

Une fois de plus, les présidents d'associations et les bénévoles ont œuvré avec dynamisme, efficacité et ont prouvé leur attachement à Barbaira. Qu'ils soient ici publiquement remerciés de leur investissement. Ils ont su être au rendez-vous des attentes des Barbairanais, et ils ont créé de nouveaux moments d'échange et de convivialité indispensables au vivre ensemble.



Fête Nationale



Soirée Rugby Club Alaric



Fête à l'Aïral



Jeux du 14 juillet



Soirée de solidarité



Soirée cinéma

## ■ FEUX DE FORET

Le feu du 14 et 15 août à notre porte nous a fait une fois de plus comprendre combien la montagne d'Alaric est fragile et que nous devons redoubler de vigilance dans ces périodes de grande sécheresse.

Grâce au SDIS de l'Aude et les renforts venus de tout le Sud de la France qui ont mené bataille contre le front du feu, la montagne d'Alaric a été préservée.

Nous nous devons de ne pas jouer avec le feu et nous devons respecter les consignes de sécurité et de prévention à la lettre.

Malheureusement, plusieurs fois cet été, les services de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) ont verbalisé des gens inconscients face au danger qui avaient allumé des feux pour faire des grillades sous les pins du lac de la Fount de Mounel.

La montagne d'Alaric a été préservée, mais nous n'oublions pas les communes voisines qui ont vu leur patrimoine anéanti en quelques heures.



## ■ RENTRÉE SCOLAIRE



81 élèves ont repris le chemin de l'école le 2 septembre 2019.

La classe des PS-MS de 15 élèves est confiée à Anaïs FERRAND sauf un jour par semaine, (le lundi) où elle est déchargée pour assurer la direction, par Audrey LANTA.

La classe des GS-CP compte 21 élèves. L'enseignante est Emilie GARINO.

Nathalie CRUZEL enseigne à 25 élèves de CE1-CE2.

L'enseignement des 20 élèves de CM1-CM2 est assuré par Laurence MATEO et Audrey LANTA (le vendredi).

## ■ RESTRICTIONS D'EAU

Depuis le 29 août 2019, notre commune est placée en CRISE sécheresse.

Bien que nous utilisons l'eau du puits de l'Aïral pour arroser les bacs de fleurs et les massifs, nous avons réduit ces arrosages afin de respecter l'arrêté préfectoral.

Il faut savoir que des sanctions sont prévues pour les personnes qui ne respecteraient pas les directives de cet arrêté.



*Cours d'eau de la Bretonne le 18/09/2019*

## ■ LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Il suffit de se promener autour de Barbaira, pour voir régulièrement apparaître des décharges sauvages.

L'évènement tragique du 05 août (décès du Maire de SIGNES) a mis en lumière ce que nous combattons à Barbaira. Le problème se retrouve dans toutes les communes.

Car, outre la dégradation des paysages de notre territoire, les dépôts et les décharges sauvages ont un effet de pollution sur les sols et les nappes phréatiques.

Ces décharges portent atteinte à la préservation d'espèces protégées et mettent en péril la sécurité du public.

Ces décharges constituent des infractions à la protection de l'environnement.

La responsabilité du site du dépôt peut être :

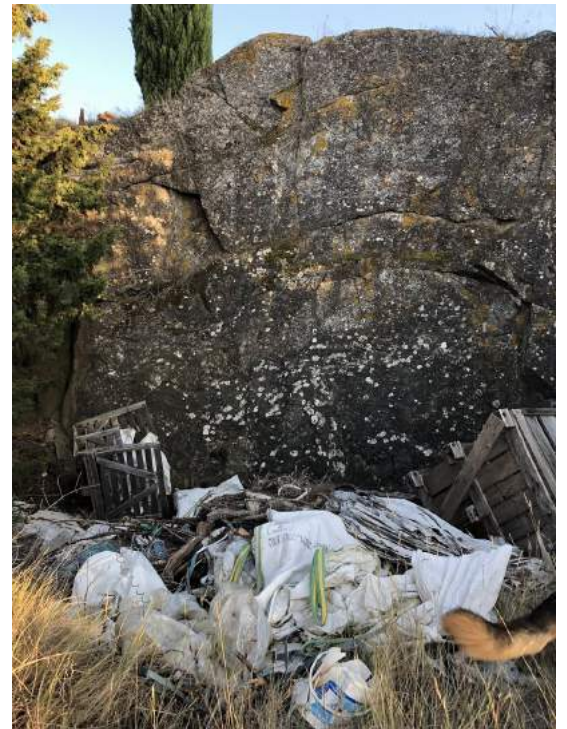
- son auteur,
- le détenteur des déchets,
- mais aussi le propriétaire du terrain (même s'il n'est pas à l'origine du dépôt)

Les sanctions sont sévères et peuvent aller de 150 € pour un dépôt sauvage de débris sur un terrain d'autrui, à 75 000 € d'amende et de l'emprisonnement pour une accumulation et un stockage sur ses propres terrains pouvant provoquer un incendie et/ou une pollution.

Si vous êtes témoin d'un dépôt ou de la création d'une décharge sauvage, prenez tous les renseignements et prévenez le secrétariat de la mairie afin que nous puissions exercer notre pouvoir de police en la matière.



*Décharge sauvage au bord d'Aude, le 08 septembre 2019*



*Décharge sauvage vers le saut de l'eau le 13 août 2019*



## ■ PRÉVENTION INONDATIONS

Faisant suite aux inondations du 15 octobre 2018, nous avons pris des décisions pour anticiper les situations de crises liées aux intempéries.

Météofrance peut placer le département ou Barbaira en vigilance jaune, orange ou rouge suivant l'intensité de l'évènement attendu.

Nous avons opté pour un abonnement au guide Avertissement de Pluies Intense à l'Echelle des Communes ce qui nous permettra de suivre l'évènement pluvieux en temps réel et d'avoir des informations en cas d'un caractère exceptionnel.

Nous pourrons ainsi renforcer notre vigilance et prendre les mesures adaptées en matière d'information et de protection lorsque nous serons confrontés à un évènement climatique.

De plus, nous avons souscrit à l'application Eyes Help qui nous permet d'alerter rapidement la population. A ce jour, 199 familles Barbairanaises sont inscrites pour bénéficier de ce service gratuit.



*\* Possibilité de formation à l'utilisation de l'application sur smartphone.*

*Inscription en mairie (minimum 20 participants).*

## ■ INSTALLATION ABRIS BUS ET JARDINIÈRES

L'arrêt des autocars ayant changé pour des raisons de sécurité et après une réunion de concertation avec les riverains concernés de la route de Carcassonne, c'est un emplacement au nouveau design qui permet aux usagers d'attendre les bus en toute tranquillité.

Comme nous nous y étions engagés lors de la rédaction du plan d'aménagement paysager, avec les services des Bâtiments de France,

ce sont 4 jardinières qui vont orner prochainement cette route.

En cette période de sécheresse et de restrictions d'eau, nous avons lancé une étude pour le fleurissement de Barbaira avec des plantes méditerranéennes.





## Pourquoi un budget participatif ?

- ➔ Permettre aux audois de proposer et réaliser des projets qui leur tiennent à coeur
- ➔ Penser ensemble l'Aude à venir



## Le périmètre du budget

- ➔ 1,5M d'euros pour des projets d'investissement
- ➔ Des projets soumis par les audois, votés par les audois
- ➔ Des projets réalisables dans l'année suivant le vote



## Le calendrier



**mai-juin**

Définition des règles avec les audois

**novembre-mars 2020**

De l'idée au projet

**octobre**

Evaluation

**septembre-décembre**

Dépôt des idées

**avril-mai**

Vote des projets par les audois

2019

2020

Pour plus d'informations : [aude.fr/budget-participatif](http://aude.fr/budget-participatif)

Pour déposer vos idées : [jeparticipe.aude.fr](http://jeparticipe.aude.fr)

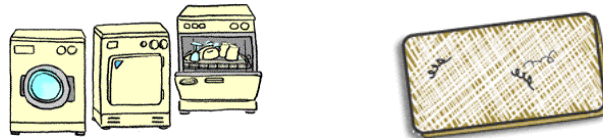
# RAPPEL : COLLECTE DES ENCOMBRANTS A BARBAIRA

Ce service gratuit permet aux Barbairanais de se débarrasser de leurs encombrants quand ils ne peuvent pas les apporter par leurs propres moyens aux déchèteries gérées par le Covaldem et Carcassonne Agglo.

**En aucun cas les services techniques ne peuvent se substituer aux artisans pour l'enlèvement de déchets et/ou gravats lors de travaux.**

## Nous vous rappelons les encombrants pris en charge par les agents municipaux :

- Les appareils ménagers
- Le mobilier démonté
- Les matelas
- Tables et chaises démontées...



## Ne sont pas pris en charge :

- Les déchets verts, sacs de gazon ou herbe, sacs de feuilles
- Les encombrants issus de travaux de maçonnerie, plomberie, électricité, gravats, sacs de ciment et de plâtre, carrelage...
- Les produits liquides, peinture, huile de vidange, hydrocarbures...
- Les produits chimiques et produits dérivés
- Les pneus



## RAMASSAGE :

**Le 1er mardi de chaque mois de 8h00 à 17h00.**

**Les encombrants doivent être déposés devant chaque domicile au plus tôt le lundi en fin de journée.**

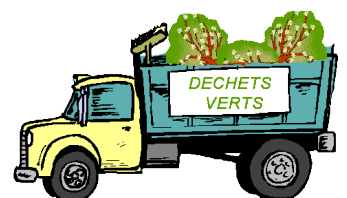
**Ne pas déposer sur les sites des containers.**

## DÉCHETS VERTS :

Un service gratuit est également mis à votre disposition par le prêt du camion des services techniques, le temps du midi, après accord et organisation des modalités de prêt auprès du secrétariat de la mairie.

Véhicule mis à votre disposition de 11h45 à 13h30.

Les agents se chargent de déposer le contenu du camion à la déchetterie.



# Être citoyen, c'est agir pour « Bien Vivre Ensemble »



Quand on applique ces différentes règles, on se comporte avec "civilité". Le contraire, c'est "l'incivilité". Ceux qui commettent des incivilités ne respectent rien, ni personne.

"La violence engendre la violence."  
(Eschyle)



L'argent pour réparer les incivilités provient des impôts que payent les citoyens.



"Si chacun balaie devant sa porte, toute la ville sera propre."  
(Proverbe)

"La Terre n'appartient pas à l'homme, c'est l'homme qui appartient à la Terre."  
(Sitting Bull - Chef indien de la tribu des Sioux)

Extrait de « Le livret du petit citoyen - Comprendre la République Française

Editions Prost

## Respecter les autres

Pour bien vivre ensemble, nous devons faire attention à tous ceux qui nous entourent. En résumé, voici les messages à retenir pour que la vie en société soit agréable :

Pas d'égoïsme : il faut savoir oublier ses envies et ses habitudes personnelles pour le bien du groupe.

Du respect dans les paroles comme dans les gestes permet d'avoir de bonnes relations avec les autres.

De la tolérance avec ceux qui sont différents de soi.

De la bonne volonté : connaître les règles de politesse ne suffit pas, il faut les utiliser tous les jours.

« Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse! » Si chacun réfléchissait à ce proverbe avant d'agir, combien de disputes, de bagarres, d'exclusions, de harcèlements... seraient évités !

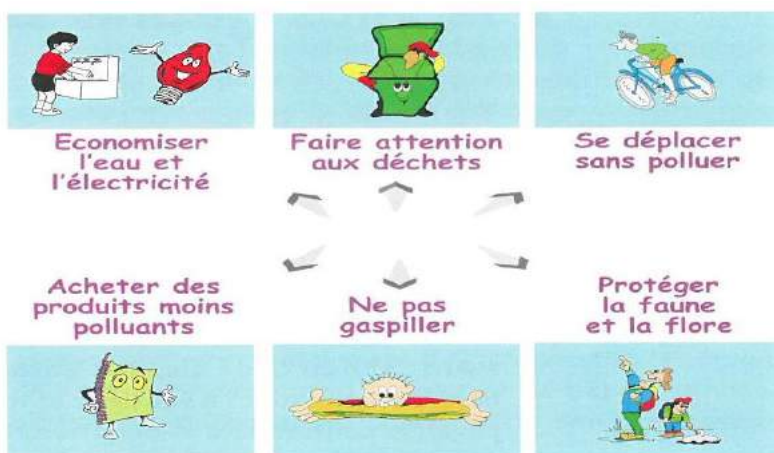
## Respecter les choses

Les lieux publics (rue, parc, école, salle de sport, piscine....) sont des lieux où la population se rencontre, échange, etc.

Il est important, pour le bien-être de tous, de ne pas les salir, les détériorer ou les casser quand on les utilise. Il est facile de jeter un chewing-gum ou un papier dans une poubelle plutôt que par terre.

## Respecter notre planète

La pollution est un fléau contre lequel tout le monde peut lutter à son niveau. Voici 6 gestes à pratiquer sans modération.



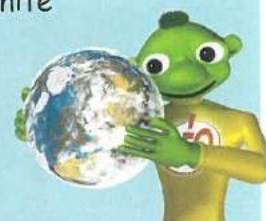
## La protection de l'environnement dans la Constitution

Le préambule de la Constitution comprend une Charte de l'environnement qui considère que l'avenir de l'humanité est indissociable de son milieu naturel.

Voici les 2 premiers articles :

Art. 1 : "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé",

Art. 2 : "Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement".



## Un peu d'histoire locale par Jean-Noël LAFFONT :

### Création du village

Le village de Barbaira, établi en balcon sur les dernières pentes de l'Alaric, est mentionné pour la première fois en 1081, comme (castrum qui nominatur Barberan).

Cette date ne doit pas être très éloignée de l'époque de sa fondation. Le XI<sup>e</sup> siècle, voit en effet, dans notre région la création de nombreux castra (c'est-à-dire des lieux fortifiés) enfermés dans une muraille autour de leur église.

Ce castrum se situait à proximité de l'antique voie romaine que l'on appelle aussi la Voie d'Aquitaine. Entre Barbaira et Floure, l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem datant du IV<sup>e</sup> siècle, situe le relais de Tricesimum (c'est-à-dire du trentième mille depuis la cité de Narbonne) près de Barbaira.



## ■ MOBILISATION MONDIALE POUR NETTOYER LA PLANÈTE : ILS L'ONT FAIT !!!!



C'est vendredi 20 septembre que les enfants de l'Ecole Primaire de Barbaira ont participé à l'opération mondiale pour nettoyer notre planète.

En 2 heures de temps, les enfants, les enseignants et les encadrants bénévoles ont ramassé 3 grands sacs de débris et un grand nombre de mégots.

Les enfants ont reçu une récompense pour cet engagement citoyen.



### Décès:

Orsola dite Marie-Jeanne POURCINE  
née GARETTO décédée le 29 juin 2019

### ETAT CIVIL : \*

### Naissance :

Gaspard MINGAUD né le 17 septembre 2019  
Fils de Sandra MURAT et de Benoît MINGAUD



\* selon le registre d'Etat Civil et après accord des intéressés ou de leurs familles